Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

2025/

Décision 2025/23

Portant lancement et attribution de l'accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée relatif aux travaux de peintures routières pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

La présente consultation porte sur des travaux de peintures routières pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Le présent accord-cadre est alloti en deux lots :

- Lot n°1 : Travaux de marquages routiers à la peinture des chaussées et des aires ou des parcs de stationnement (montant minimum 50 000 € HT et montant maximum 200 000 € HT) ;
- Lot n°2 : Fourniture de peinture pour travaux de marquages routiers (montant minimum 30 000 € HT et montant maximum 120 000 € HT).

La consultation a été lancée le 14 avril 2025.

Sept plis ont été remis avant le 19 mai 2025, 12h00 comprenant sept candidatures et cinq offres pour le lot n°1 et deux offres pour le lot n°2.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 mai 2025 à 09h30.

Après contrôle des candidatures et évaluation des offres :

- Les offres suivantes sont rejetées :
  - Pour le lot n°1 des sociétés MIDITRACAGE, AER, GROUPE HELIOS et SIGNATURE ;
  - Pour le lot n°2 de la société SAR ;
- Les lots n°1 et 2 sont attribués respectivement aux sociétés AXIMUM et GEVEKO MARKINGS SAS.

Vu les actes d'engagements annexés à la présente décision,
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,
En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

DÉCIDE

- **D'attribuer les lots n°1 et 2 respectivement aux sociétés AXIMUM et GEVEKO MARKINGS ;**
- **De rejeter les offres susmentionnées ;**
- **De signer les annexes jointes à la présente décision.**

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 28/05/2025 Publication le 28/05/2025 *Vu, Le Président – Serge SIMEON*	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 28/05/2025 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

Identité du candidat/titulaire : AXIMUM

Cadre réservé à l'administration

Numéro de contrat : 2025TvxPeintVoirie2

Avance : ☒ Non – ☐Oui de ..... %

Retenue de garantie : ☒ Non – ☐Oui de ..... %

Caution bancaire : ☐ Oui – ☒Non

Périodicité des révisions : Annuelle

Cotraitants : ———————

Sous-traitants : ———————

CPV : 45233221-4 - 34922100-7

ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE RELATIF AUX TRAVAUX DE PEINTURES ROUTIÈRES POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

- Service acheteur : Service technique
- Nature : travaux à titre principal (62,5% des montants globaux minimum et maximum de l'accord-cadre) et fourniture à titre secondaire (37,5% des besoins estimés).
- Procédure de passation : Procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).
- Forme : Accord-cadre à bons de commande conformément aux articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique
- Allotissement : Lot n°1 : Travaux de marquages routiers à la peinture des chaussées et des aires ou des parcs de stationnement (montant minimum 50 000 €HT, montant maximum 200 000 € HT) // Lot n°2 : Fourniture de peinture pour travaux de marquages routiers (montant minimum 40 000 € HT, montant maximum 120 000 € HT)
- Date de réception des candidatures et des offres : 19 mai 2025, 12h00
- Début et durée : Le 1er juillet 2025, pour un an renouvelable trois fois tacitement.
- Date de notification d'attribution : Lot n°1 … mai/juin 2025 - Lot n°2 … mai/juin 2025

Adresse électronique active, régulièrement consultée et habilitée à recevoir les résultats de l'évaluation de sa candidature et de son offre : ostricourt @aximum.com

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Article 1 - Objet et étendue de la consultation 3
1-1. Objet de la consultation 3
1-2. Nature de l'accord-cadre 3
1-3. Mode de passation 3
1-4. Forme de l'accord-cadre 3
1-5. Allotissement 3
1-6. Montants de l'accord-cadre 3
1-7. Nomenclature communautaire 4
1-8. Maîtrises d'ouvrage et d'œuvre 4
1-9. Lieux d'exécution 4
1-10. Durée de l'accord-cadre 4
1-11. Reconduction 4
1-12. Délais d'exécution 4
1-13. Modalité de règlement 4
1-14. Acheteur 5
1-14.1. Désignation de l'acheteur 5
1-14.2. Personne habilitée à signer le marché public 5
1-15. Comptable assignataire 5
Article 2 - Document de consultation des entreprises 5
2-1. Documents généraux 5
2-2. Documents particuliers 5
Article 3 - Engagement du candidat 6
3-1. Engagement et identification du candidat 6
3-2. Groupement d'opérateurs économiques 7
Article 4 - Offre de prix 8
Article 5 - Paiements 8
Article 6 - Assurances 9
Article 7 - Signature de l'offre 9
Article 8 - Décision 9
Article 9 - Signature du représentant de l'acheteur 9

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Article 1 - Objet et étendue de la consultation

1-1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande alloti, avec minimum et maximum, de travaux de peintures routières pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, à titre principal, et de fourniture de peinture pour travaux de marquages routiers, à titre secondaire.

1-2. Nature de l'accord-cadre

Conformément à l'article L1111-5 du code de la commande publique, « lorsqu'un marché porte sur des travaux et sur des fournitures, il est un marché de travaux si son objet principal est de réaliser des travaux ».

Considérant la part des besoins passés et futurs du maître d'ouvrage (62,5 % de travaux de marquages routiers et 37,5 % de fourniture de peintures de travaux de marquages routiers), le présent accord-cadre à bons de commande est un marché public de travaux.

1-3. Mode de passation

Le présent accord-cadre est passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).

1-4. Forme de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre sera exécuté sous forme de bons de commande conformément aux articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

1-5. Allotissement

L'accord-cadre est alloti comme suit :

- Lot n°1 : Travaux de marquages routiers à la peinture des chaussées et des aires ou des parcs de stationnement ;
- Lot n°2 : Fourniture de peinture pour travaux de marquages routiers.

1-6. Montants de l'accord-cadre

L'accord-cadre dispose d'un minimum global de 80.000 euros HT et d'un maximum de 320.000 euros HT répartis comme suit :

- Lot n°1 : montant minimum 50.000 euros HT, montant maximum 200.000 euros HT – soit 62,5 % des besoins estimés et exprimés ;
- Lot n°2 : montant minimum 30.000 euros HT, montant maximum 120.000 euros HT – soit 37,5 % des besoins estimés et exprimés.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

1-7. Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

- 45233221-4 : Travaux de marquage routier ;
- 34922100-7 : Peinture de marquage routier.

1-8. Maîtrises d'ouvrage et d'œuvre

Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre sont confondus. Il s'agit de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, représentée par son Président, Monsieur Serge SIMÉON.

1-9. Lieux d'exécution

Pour le lot n°1, le prestataire interviendra sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis conformément aux indications des bons de commandes transmis par les représentants du maître d'ouvrage.

Pour le lot n°2, le prestataire livrera les peintures de marquages routiers au 39 rue de Ligny à Caudry (59540) ou à l'adresse indiquée sur le bon de commande transmis par les représentants du maître d'ouvrage.

1-10. Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre est conclu pour 12 mois, renouvelable trois fois tacitement à compter du 1er juillet 2025.

Le présent accord-cadre ne pourra perdurer au-delà du 30 juin 2029.

1-11. Reconduction

L'accord-cadre est renouvelable trois fois tacitement.

Le titulaire ne pourra s'opposer au renouvellement tacite du présent accord-cadre.

Le représentant de l'acheteur pourra refuser de renouveler l'accord-cadre, et ce, par courrier électronique via sa plateforme d'acheteur public avec accusé de réception, au moins un mois avant la date anniversaire dudit contrat, sans que le titulaire puisse s'y opposer. Pour chaque lot, si l'acheteur a consommé le montant minimum auquel il s'est engagé, le titulaire dudit lot ne pourra prétendre à aucune indemnité.

1-12. Délais d'exécution

Pour le lot n°1, le prestataire disposera d'un délai de dix jours ouvrés pour débuter l'exécution des travaux prévus au bon de commande. Il informera le représentant de l'acheteur des délais d'exécution de l'ensemble du bon de commande.

Pour le lot n°2, le prestataire livrera les fournitures dix jours ouvrés après réception du bon de commande.

1-13. Modalité de règlement

Sous réserves que les demandes de paiement respectent les stipulations du cahier des clauses particulières, les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes uniquement via la plateforme :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm - Réf : 2025TvxPeintVoirie2

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

1-14. Acheteur

1-14.1. Désignation de l'acheteur

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

☎ 03 27 75 84 79 💻 secretariat@caudresis-catesis.fr

1-14.2. Personne habilitée à signer le marché public

Serge SIMÉON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-15. Comptable assignataire

Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

Article 2 - Document de consultation des entreprises

2-1. Documents généraux

Le présent accord-cadre est soumis :

- à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux (CCAG-TVX) pour le lot n°1 ;
- à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) pour le lot n°2.

2-2. Documents particuliers

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent acte d'engagement (4-AE-2025TvxPeintVoirie2) ;
- L'offre financière (5-Prix-2025TvxPeintVoirie2) comprenant les bordereaux de prix unitaire (BPU) des deux lots à valeur contractuelle complété de leur détail estimatif (DE) à valeur non contractuelle ;
- Le cahier des clauses particulières (3-CCP-2025TvxPeintVoirie2) ;
- Le règlement de consultation (2-RC-2025TvxPeintVoirie2).

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Article 3 - Engagement du candidat

3-1. Engagement et identification du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public, le candidat :

→ ☐ s'engage pour son propre compte ;
→ ☒ engage la société .....AXIMUM SECURITE LILLE
→ ☐ l'ensemble des membres du groupement s'engage ;

Contractant unique – Mandataire :

Nom commercial : AXIMUM SECURITE LILLE

Prénom, NOM et titre de son représentant : Nicolas MAILLARD, chef d'établissement

Numéro SIRET : 582 081 782 00507

Adresse de l'établissement : ZA du bois dion - CS 80030 - 59162 OSTRICOURT

Adresse électronique : ostricourt@aximum.com

Numéros de téléphone : 03 27 88 08 88

Cotraitant 2 :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Cotraitant 3 :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

À exécuter le lot n°1 ☒ et/ou le lot n°2 ☐ conformément aux pièces contractuelles et au mémoire technique annexé au règlement de consultation.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

3-2. Groupement d'opérateurs économiques

Le candidat est un groupement d'opérateur économique :

→ ☐ conjoint ;

→ ☐ solidaire.

Les membres du groupement se répartissent les prestations de la manière suivante :

Désignation des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement		
	Désignation	Montant (€ HT)	Part (%)
Mandataire			
Cotraitant 2			
Cotraitant 3			

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Article 4 - Offre de prix

L'offre de prix est à compléter dans le tableur joint (5-Prix-2025TvxPeintVoirie2).

Article 5 - Paiements

Les prix sont fixés dans les bordereaux de prix unitaires (BPU) annexés au présent document.

L'acheteur se libérera des sommes dues en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

[redacted]

- Deuxième cotraitant

Titulaire			
Domiciliation			
Code banque		Code guichet	
Numéro de compte		Clé RIB	
IBAN		Code BIC	

- Troisième cotraitant

Titulaire			
Domiciliation			
Code banque		Code guichet	
Numéro de compte		Clé RIB	
IBAN		Code BIC	

Une copie de chaque RIB est jointe au présent acte d'engagement.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Article 6 - Assurances

[redacted]

- Deuxième cotraitant

Compagnie d'assurance		N° de police	

- Troisième cotraitant

Compagnie d'assurance		N° de police	

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent acte d'engagement.

Article 7 - Signature de l'offre

Dénomination sociale, NOM, prénom et qualité du signataire*	Lieu et date de signature	Signature
AXIMUM SECURITE LILLE MAILLARD Nicolas, chef d'établissement	Ostricourt, le 19 mai 2025	Nicolas MAILLARD Signature numérique de Nicolas MAILLARD Date : 2025.05.19 09:03:45 +02'00'
AXIMUM Sécurité Lille Z.A. du bois Dion – CS 80030 59162 OSTRICOURT ☎ 03 27 88 08 88 SIRET 582 081 782 00507 TVA FR 45 582081782 NAF 4211 Z		

* Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 8 - Décision

- Le présent soumissionnaire :
  - → ☒ est retenu pour le lot n°1 :
  - → ☐ est retenu pour le lot n°2 ;
  - → ☐ n'est pas retenu.

Article 9 - Signature du représentant de l'acheteur

A Beauvois-en-Cambrésis, le 28/05/2025

Conformément à la décision n°2025/23

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Serge SIMEON

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Référence candidat	Couleur	Désignation des ouvrages	Unité	Surface/Longueur/Spécificité	P.U. HT
	Blanc	Passage piéton	m2		4,75 €
	Blanc	Stop	m	Longueur moyenne 4m	8,00 €
	Blanc	Cédez le passage	m	Longueur moyenne 4m	8,00 €
	Blanc	Flèches unidirectionnelle	u		20,00 €
	Blanc	Flèches de rabattement	u		22,00 €
	Blanc	Logos vélos	u		30,00 €
	Blanc	Zèbras	m2		4,75 €
	Blanc	Ligne continue/discontinue	m	Largeur 10cm	1,50 €
	Blanc	Ligne continue/discontinue	m	Largeur 15cm	1,70 €
	Blanc	Ligne continue/discontinue	m	Largeur 18cm	1,95 €
	Blanc	Ligne continue/discontinue	m	Largeur 25cm	2,00 €
	Blanc	Ligne continue/discontinue	m	Largeur 30cm	3,00 €
	Blanc	Dents de requin	u		12,00 €
	Blanc	Place PMR	u	1 logo 100*120+2 logos 50*60	10,00 €
	Blanc	Ralentir	u	Hauteur 1m50	15,00 €
	Blanc	Ecole	u	Hauteur 1m50	15,00 €
	Blanc	Logos piéton	u		12,00 €
	Blanc	Panneau piétons A13b	u	Diamètre 1m	25,00 €
	Blanc	Panneau B6d	u	Diamètre 1m	25,00 €
	Blanc	LIVRAISON	u	Hauteur 50cm	15,00 €
	Blanc	Arrêt minute	u	Hauteur 30cm	15,00 €
	Blanc	Mot "PASSAGE PIETONS"	u	Hauteur 25cm	15,00 €
	Jaune	Zigzag bus	u	Longueur 15m	25,00 €
	Blanc	Flèches bidirectionnelle	u		22,00 €

Date, cachet et signature du représentant du candidat :

Ostricourt, le 19 mai 2025

Nicolas MAILLARD

Signature numérique de Nicolas MAILLARD
Date : 2025.05.19 09:18:17 +02'00'

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Référence candidat	Couleur	Désignation des ouvrages	Unité	Surface/Longueur/Spécificité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
	Blanc	Passage piéton	m2		20080,10	4,75 €	95 380,48 €
	Blanc	Stop	m	Longueur moyenne 4m	3641,00	8,00 €	29 128,00 €
	Blanc	Cédez le passage	m	Longueur moyenne 4m	287,20	8,00 €	2 297,60 €
	Blanc	Flèches unidirectionnelle	u		163,00	20,00 €	3 260,00 €
	Blanc	Flèches de rabattement	u		0,00	22,00 €	- €
	Blanc	Logos vélos	u		0,00	30,00 €	- €
	Blanc	Zèbras	m2		2016,50	4,75 €	9 578,38 €
	Blanc	Ligne continue/discontinue	m	Largeur 10cm	9687,70	1,50 €	14 531,55 €
	Blanc	Ligne continue/discontinue	m	Largeur 15cm	4161,60	1,70 €	7 074,72 €
	Blanc	Ligne continue/discontinue	m	Largeur 18cm	0,00	1,95 €	- €
	Blanc	Ligne continue/discontinue	m	Largeur 25cm	1976,00	2,00 €	3 952,00 €
	Blanc	Ligne continue/discontinue	m	Largeur 30cm	0,00	3,00 €	- €
	Blanc	Dents de requin	u		700,00	12,00 €	8 400,00 €
	Blanc	Place PMR	u	1 logo 100*120+2 logos 50*60	22,00	10,00 €	220,00 €
	Blanc	Ralentir	u	Hauteur 1m50	0,00	15,00 €	- €
	Blanc	Ecole	u	Hauteur 1m50	22,00	15,00 €	330,00 €
	Blanc	Logos piéton	u		0,00	12,00 €	- €
	Blanc	Panneau piétons A13b	u	Diamètre 1m	0,00	25,00 €	- €
	Blanc	Panneau B6d	u	Diamètre 1m	0,00	25,00 €	- €
	Blanc	LIVRAISON	u	Hauteur 50cm	0,00	15,00 €	- €
	Blanc	Arrêt minute	u	Hauteur 30cm	0,00	15,00 €	- €
	Blanc	Mot "PASSAGE PIETONS"	u	Hauteur 25cm	0,00	15,00 €	- €
	Jaune	Zigzag bus	u	Longueur 15m	0,00	25,00 €	- €
	Blanc	Flèches bidirectionnelle	u		36,00	22,00 €	792,00 €
						Total HT	**174 944,72 €**

Le présent document n'a aucune valeur contractuelle.

Nicolas MAILLARD

Signature numérique de Nicolas MAILLARD
Date : 2025.05.19 09:19:26 +02'00'

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

Identité du candidat/titulaire : GEVEKO MARKINGS SAS

Cadre réservé à l'administration

Numéro de contrat : 2025TvxPeintVoirie2

Avance : ☒ Non – ☐Oui de ..... %

Retenue de garantie : ☒ Non – ☐Oui de ..... %

Caution bancaire : ☐ Oui – ☒Non

Périodicité des révisions : Annuelle

Cotraitants : [redacted]

Sous-traitants : [redacted]

CPV : 45233221-4 - 34922100-7

ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE RELATIF AUX TRAVAUX DE PEINTURES ROUTIÈRES POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

- Service acheteur : Service technique
- Nature : travaux à titre principal (62,5% des montants globaux minimum et maximum de l'accord-cadre) et fourniture à titre secondaire (37,5% des besoins estimés).
- Procédure de passation : Procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).
- Forme : Accord-cadre à bons de commande conformément aux articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique
- Allotissement : Lot n°1 : Travaux de marquages routiers à la peinture des chaussées et des aires ou des parcs de stationnement (montant minimum 50 000 €HT, montant maximum 200 000 € HT) // Lot n°2 : Fourniture de peinture pour travaux de marquages routiers (montant minimum 40 000 € HT, montant maximum 120 000 € HT)
- Date de réception des candidatures et des offres : 19 mai 2025, 12h00
- Début et durée : Le 1er juillet 2025, pour un an renouvelable trois fois tacitement.
- Date de notification d'attribution : Lot n°1 … mai/juin 2025 - Lot n°2 … mai/juin 2025

Adresse électronique active, régulièrement consultée et habilitée à recevoir les résultats de l'évaluation de sa candidature et de son offre : _____@_____

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Article 1 - Objet et étendue de la consultation 3
1-1. Objet de la consultation 3
1-2. Nature de l'accord-cadre 3
1-3. Mode de passation 3
1-4. Forme de l'accord-cadre 3
1-5. Allotissement 3
1-6. Montants de l'accord-cadre 3
1-7. Nomenclature communautaire 4
1-8. Maîtrises d'ouvrage et d'œuvre 4
1-9. Lieux d'exécution 4
1-10. Durée de l'accord-cadre 4
1-11. Reconduction 4
1-12. Délais d'exécution 4
1-13. Modalité de règlement 4
1-14. Acheteur 5
1-14.1. Désignation de l'acheteur 5
1-14.2. Personne habilitée à signer le marché public 5
1-15. Comptable assignataire 5
Article 2 - Document de consultation des entreprises 5
2-1. Documents généraux 5
2-2. Documents particuliers 5
Article 3 - Engagement du candidat 6
3-1. Engagement et identification du candidat 6
3-2. Groupement d'opérateurs économiques 7
Article 4 - Offre de prix 8
Article 5 - Paiements 8
Article 6 - Assurances 9
Article 7 - Signature de l'offre 9
Article 8 - Décision 9
Article 9 - Signature du représentant de l'acheteur 9

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Article 1 - Objet et étendue de la consultation

1-1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande alloti, avec minimum et maximum, de travaux de peintures routières pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, à titre principal, et de fourniture de peinture pour travaux de marquages routiers, à titre secondaire.

1-2. Nature de l'accord-cadre

Conformément à l'article L1111-5 du code de la commande publique, « lorsqu'un marché porte sur des travaux et sur des fournitures, il est un marché de travaux si son objet principal est de réaliser des travaux ».

Considérant la part des besoins passés et futurs du maître d'ouvrage (62,5 % de travaux de marquages routiers et 37,5 % de fourniture de peintures de travaux de marquages routiers), le présent accord-cadre à bons de commande est un marché public de travaux.

1-3. Mode de passation

Le présent accord-cadre est passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).

1-4. Forme de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre sera exécuté sous forme de bons de commande conformément aux articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

1-5. Allotissement

L'accord-cadre est alloti comme suit :

- Lot n°1 : Travaux de marquages routiers à la peinture des chaussées et des aires ou des parcs de stationnement ;
- Lot n°2 : Fourniture de peinture pour travaux de marquages routiers.

1-6. Montants de l'accord-cadre

L'accord-cadre dispose d'un minimum global de 80.000 euros HT et d'un maximum de 320.000 euros HT répartis comme suit :

- Lot n°1 : montant minimum 50.000 euros HT, montant maximum 200.000 euros HT – soit 62,5 % des besoins estimés et exprimés ;
- Lot n°2 : montant minimum 30.000 euros HT, montant maximum 120.000 euros HT – soit 37,5 % des besoins estimés et exprimés.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

1-7. Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

- 45233221-4 : Travaux de marquage routier ;
- 34922100-7 : Peinture de marquage routier.

1-8. Maîtrises d'ouvrage et d'œuvre

Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre sont confondus. Il s'agit de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, représentée par son Président, Monsieur Serge SIMÉON.

1-9. Lieux d'exécution

Pour le lot n°1, le prestataire interviendra sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis conformément aux indications des bons de commandes transmis par les représentants du maître d'ouvrage.

Pour le lot n°2, le prestataire livrera les peintures de marquages routiers au 39 rue de Ligny à Caudry (59540) ou à l'adresse indiquée sur le bon de commande transmis par les représentants du maître d'ouvrage.

1-10. Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre est conclu pour 12 mois, renouvelable trois fois tacitement à compter du 1er juillet 2025.

Le présent accord-cadre ne pourra perdurer au-delà du 30 juin 2029.

1-11. Reconduction

L'accord-cadre est renouvelable trois fois tacitement.

Le titulaire ne pourra s'opposer au renouvellement tacite du présent accord-cadre.

Le représentant de l'acheteur pourra refuser de renouveler l'accord-cadre, et ce, par courrier électronique via sa plateforme d'acheteur public avec accusé de réception, au moins un mois avant la date anniversaire dudit contrat, sans que le titulaire puisse s'y opposer. Pour chaque lot, si l'acheteur a consommé le montant minimum auquel il s'est engagé, le titulaire dudit lot ne pourra prétendre à aucune indemnité.

1-12. Délais d'exécution

Pour le lot n°1, le prestataire disposera d'un délai de dix jours ouvrés pour débuter l'exécution des travaux prévus au bon de commande. Il informera le représentant de l'acheteur des délais d'exécution de l'ensemble du bon de commande.

Pour le lot n°2, le prestataire livrera les fournitures dix jours ouvrés après réception du bon de commande.

1-13. Modalité de règlement

Sous réserves que les demandes de paiement respectent les stipulations du cahier des clauses particulières, les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes uniquement via la plateforme :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm - Réf : 2025TvxPeintVoirie2

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

1-14. Acheteur

1-14.1. Désignation de l'acheteur

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

☎ 03 27 75 84 79 💻 secretariat@caudresis-catesis.fr

1-14.2. Personne habilitée à signer le marché public

Serge SIMÉON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-15. Comptable assignataire

Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

Article 2 - Document de consultation des entreprises

2-1. Documents généraux

Le présent accord-cadre est soumis :

- à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux (CCAG-TVX) pour le lot n°1 ;
- à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) pour le lot n°2.

2-2. Documents particuliers

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent acte d'engagement (4-AE-2025TvxPeintVoirie2) ;
- L'offre financière (5-Prix-2025TvxPeintVoirie2) comprenant les bordereaux de prix unitaire (BPU) des deux lots à valeur contractuelle complété de leur détail estimatif (DE) à valeur non contractuelle ;
- Le cahier des clauses particulières (3-CCP-2025TvxPeintVoirie2) ;
- Le règlement de consultation (2-RC-2025TvxPeintVoirie2).

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Article 3 - Engagement du candidat

3-1. Engagement et identification du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public, le candidat :

→ ☐ s'engage pour son propre compte ;
→ ☐ engage la société ..... ;
→ ☐ l'ensemble des membres du groupement s'engage ;

Contractant unique – Mandataire :

Nom commercial :.....

Prénom, NOM et titre de son représentant :.....

.....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement :.....

.....

Adresse électronique :.....

Numéros de téléphone : .....

Cotraitant 2 :

Nom commercial :.....

Prénom, NOM et titre de son représentant :.....

.....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement :.....

.....

Adresse électronique :.....

Numéros de téléphone : .....

Cotraitant 3 :

Nom commercial :.....

Prénom, NOM et titre de son représentant :.....

.....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement :.....

.....

Adresse électronique :.....

Numéros de téléphone : .....

À exécuter le lot n°1 ☐ et/ou le lot n°2 ☒ conformément aux pièces contractuelles et au mémoire technique annexé au règlement de consultation.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

3-2. Groupement d'opérateurs économiques

Le candidat est un groupement d'opérateur économique :

→ ☐ conjoint ;

→ ☐ solidaire.

Les membres du groupement se répartissent les prestations de la manière suivante :

Désignation des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement		
	Désignation	Montant (€ HT)	Part (%)
Mandataire			
Cotraitant 2			
Cotraitant 3			

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Article 4 - Offre de prix

L'offre de prix est à compléter dans le tableur joint (5-Prix-2025TvxPeintVoirie2).

Article 5 - Paiements

Les prix sont fixés dans les bordereaux de prix unitaires (BPU) annexés au présent document.

L'acheteur se libérera des sommes dues en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

[redacted]

- Deuxième cotraitant

Titulaire			
Domiciliation			
Code banque		Code guichet	
Numéro de compte		Clé RIB	
IBAN		Code BIC	

- Troisième cotraitant

Titulaire			
Domiciliation			
Code banque		Code guichet	
Numéro de compte		Clé RIB	
IBAN		Code BIC	

Une copie de chaque RIB est jointe au présent acte d'engagement.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Article 6 - Assurances

- Contractant unique ou mandataire

Compagnie d'assurance | N° de police

- Deuxième cotraitant

Compagnie d'assurance | N° de police

- Troisième cotraitant

Compagnie d'assurance | N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent acte d'engagement.

Article 7 - Signature de l'offre

Dénomination sociale, NOM, prénom et qualité du signataire*	Lieu et date de signature	Signature

* Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 8 - Décision

- Le présent soumissionnaire :
  - → ☐ est retenu pour le lot n°1 :
  - → ☒ est retenu pour le lot n°2 ;
  - → ☐ n'est pas retenu.

Article 9 - Signature du représentant de l'acheteur

A Beauvois-en-Cambrésis, le 28/05/2025

Conformément à la décision n°2025/.23

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Serge SIMEON

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Référence candidat	Couleur	Désignation	Contenant	Unité	P.U. HT
NEVA ECOPACK - 1004280	blanche	Peinture routière solvantée NF2 P5 poche plastique	bidon de 25kg	Kg	2,20 €
ECO TEMPO ECOPACK - 1004681	jaune	Peinture couleur sans toluène, sans plomb et non nocive	bidon de 25kg	Kg	2,87 €
POLYKOLOR NOIR SIGNALISATION - 1000626	noir	Peinture couleur sans toluène, sans plomb et non nocive	bidon de 25kg	Kg	2,60 €
POLYKOLOR BLEU SIGNALISATION - 1000818	bleu	Peinture couleur sans toluène, sans plomb et non nocive	bidon de 25kg	Kg	2,90 €
POLYKOLOR VERT SIGNALISATION - 1000639	vert	Peinture couleur sans toluène, sans plomb et non nocive	bidon de 25kg	Kg	2,90 €
DILUANT AC - 1000579		Solvant sans toluène	bidon de 25 L	Litre	3,40 €
GEM 500- PMA0003		Charge antidérapante à base de silice pour passages piétons	sac de 20 kg	Kg	1,20 €

Date, cachet et signature du représentant du candidat :

Référence candidat		
NEVA ECOPACK - 1004280		
ECO TEMPO ECOPACK - 1004681		
POLYKOLOR NOIR SIGNALISATION - 1000626		
POLYKOLOR BLEU SIGNALISATION - 1000818		
POLYKOLOR VERT SIGNALISATION - 1000639		
DILUANT AC - 1000579		
GEM 500- PMA0003		

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Référence candidat	Couleur	Désignation	Contenant	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
NEVA ECOPACK - 1004280	blanche	Peinture routière solvantée NF2 P5 poche plastique	bidon de 25kg	Kg	39350,00	2,20 €	86 570,00 €
ECO TEMPO ECOPACK - 1004681	jaune	Peinture couleur sans toluène, sans plomb et non nocive	bidon de 25kg	Kg	3760,00	2,87 €	10 791,20 €
POLYKOLOR NOIR SIGNALISATION - 1000626	noir	Peinture couleur sans toluène, sans plomb et non nocive	bidon de 25kg	Kg	1150,00	2,60 €	2 990,00 €
POLYKOLOR BLEU SIGNALISATION - 1000818	bleu	Peinture couleur sans toluène, sans plomb et non nocive	bidon de 25kg	Kg	0,00	2,90 €	- €
POLYKOLOR VERT SIGNALISATION - 1000639	vert	Peinture couleur sans toluène, sans plomb et non nocive	bidon de 25kg	Kg	0,00	2,90 €	- €
DILUANT AC - 1000579		Solvant sans toluène	bidon de 25 L	Litre	1500,00	3,40 €	5 100,00 €
GEM 500- PMA0003		Charge antidérapante à base de silice pour passages piétons	sac de 20 kg	Kg	5000,00	1,20 €	6 000,00 €
						Total HT	**111 451,20 €**

Le présent document n'a aucune valeur contractuelle.

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEC2025_23**
Objet :	**Décision N°2025/23 Portant lancement et attribution de l?accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée relatif aux travaux de peintures routières pour la Communauté d?Agglomération du**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-05-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20250528-DEC2025_23-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20250528-DEC2025_23-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2025.23.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20250528-DEC2025_23-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	200.6 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : Dec2025.23_AE_2025TvxPeintVoiries2.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20250528-DEC2025_23-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	2.4 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mai 2025 à 11h19min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mai 2025 à 11h19min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mai 2025 à 11h20min17s	Transmis au MI

Ce document a été mis en ligne le 28/05/2025 15:24

Acquittement reçu	28 mai 2025 à 11h45min36s	Reçu par le MI le 2025-05-28